

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231107_P_117
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communautaire entre l'association JUST'GYM et la Communauté de Communes Loire Semène

N° 20231107_P_117

Décide

De signer une convention de mise à disposition avec :

OBJET

Association JUST'GYM

Représentée par Mme Josiane MOINE, Présidente

Située à Les Gouttes

43240 St Just Malmont

Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la grande salle de l'Accueil de loisirs Pierre Royon située au 21 rue du Centre à St Just Malmont en faveur de l'association JUST'GYM pour des temps d'activités sportives dans le cadre de son fonctionnement associatif.

Date : Pour l'année scolaire 2023/2024

Durée : Les samedis de 9h30 à 12h

Lieu : Accueil de loisirs Pierre Royon située 21 rue du Centre à St Just Malmont

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le :

Montant : A titre gracieux

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 07 novembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107_P_117-AU
Reçu le 11/01/2024